

**Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune**

**Verenigde Vergadering van de
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie**

**Séance plénière
du vendredi 24 octobre 2003**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 24 oktober 2003**

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	10
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— Question d'actualité de M. Joël Riguelle à MM. Eric Tomas et Guy Vanhengel, membres du Collège réuni, compétents, pour la Politique d'Aide aux Personnes pour la Politique d'Aide aux Personnes, concernant « le conflit au centre Ariane »	10
Question d'actualité jointe de Mme Dominique Braeckman concernant « la grève des travailleurs au centre Ariane »	10
— Question d'actualité de M. Paul Galand à MM. Jos Chabert et Didier Gosuin, membres du collège réuni, compétents, pour la Politique de Santé, concernant, « la vaccination contre la grippe pour le personnel MRS »	11
PROPOSITION DE RESOLUTION	
— Prise en considération	12

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	10
DRINGENDE VRAGEN	
— Dringende vraag van de heer Joël Riguelle aan de heren Eric Tomas en Guy Vanhengel, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen, betreffende « het Sociaal conflict in het centrum Ariane »	10
Toevoegde dringende vraag van mevrouw Dominique Braeckman betreffende « de staking van het personeel in het centrum Ariane »	10
— Dringende vraag van de heer Paul Galand aan de heren Jos Chabert en Didier Gosuin, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, betreffende « de inenting tegen de griep van het personeel van de RVT's »	11
VOORSTEL VAN RESOLUTIE	
— Inoverwegingneming	12

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 50.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.50 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 24 octobre 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 24 oktober 2003 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Didier van Eyll, Olivier de Clippele, Dominiek Lootens-Stael, Mmes Danielle Caron, Amina Derbaki Sbaï et Caroline Persoons.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Didier van Eyll, Olivier de Clippele, Dominiek Lootens-Stael, Mevr. Danielle Caron, Mevr. Amina Derbaki Sbaï en Mevr. Caroline Persoons.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A MM. ERIC TOMAS ET GUY VANHENGEL, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT « LE CONFLIT SOCIAL AU CENTRE ARIANE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEREN ERIC TOMAS EN GUY VANHENGEL, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET SOCIAAL CONFLICT IN HET CENTRUM ARIANE »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN, CONCERNANT « LA GREVE DES TRAVAILLEURS AU CENTRE ARIANE »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW DOMINIQUE BRAECKMAN, BETREFFENDE « DE STAKING VAN HET PERSONEEL IN HET CENTRUM ARIANE »

Mme la Présidente. — M. Joël Riguelle a la parole pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, un mouvement de grève a été entamé au centre Ariane, qui dépend de la Commission communautaire commune. Les travailleurs s'inquiétaient du non-respect d'un certain nombre de conventions signées, ce qui avait des conséquences assez lourdes sur le salaire de la plupart d'entre eux. Ils s'inquiètent aussi sur la suite à donner aux conventions qui, apparemment, avaient été conclues dans le courant du mois de juillet.

D'après ce que j'ai entendu, ils se plaignent d'un manque de dialogue avec l'autorité et d'émissions de fiches de salaire négatives sur les années 2001-2002.

En outre, ils ne sont pas rassurés sur le devenir de l'institution.

J'ai appris incidemment qu'entre-temps, des contacts avaient été pris et j'imagine donc que le ministre va m'annoncer une bonne nouvelle.

Mme la Présidente. — Mme Dominique Braeckman a la parole pour poser sa question jointe.

Mme Dominique Braeckman. — Des problèmes se posent effectivement en raison de la perte de salaire que pourrait subir le personnel bénéficiant la plus grande ancienneté. Une partie des primes et des sursalaires pourrait diminuer alors qu'ils avaient été obtenus vu la pénibilité du travail. Par ailleurs, une convention signée en mai dernier n'est pas respectée. Pourtant, à la conclusion de cette convention, les travailleurs avaient déjà fait des concessions. De surcroît, ils se verraient amputés d'une partie de leur salaire et de leur pécule de vacances, en fonction de calculs qui ne sont pas très fondés.

Un vrai problème se pose donc, qui a été exprimé dans le courant de cette semaine via une action de grève. Une première réunion de conciliation avec le pouvoir subsidiant a eu lieu mercredi soir, et une autre ce matin. Nous aimerions savoir ce qu'il en ressort.

Au-delà du problème financier, je pense qu'une question de fond se pose quant aux missions du centre Ariane. Une ordonnance réorganisant le secteur a été votée l'année dernière et ses arrêtés d'application doivent encore prendre effet.

Les travailleurs sont perturbés car ils craignent que les missions historiques du centre ne soient plus prises en compte et que leur expertise propre soit déniée.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, membre du Collège réuni.

M. Eric Tomas, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes. — Madame la Présidente, il convient de rappeler que les travailleurs de l'ASBL Ariane sont tous sous statut ACS, excepté la direction. Cela montre d'ailleurs l'utilité du dispositif ACS, lequel est, à certains moments, critiqué par certains. Nous avons décidé, au niveau du Collège réuni, d'appliquer l'accord du non-marchand à l'ensemble du personnel en décembre 2002.

Il y a eu quelques points d'achoppement, tout d'abord en ce qui concerne la date d'entrée en vigueur de cet accord, ce qui entraîne des arriérés dus pour 2001 et 2002. Il faut aussi essayer de résoudre les problèmes relatifs aux différences de rémunération liées à l'application de l'accord du non-marchand. Enfin, un problème de cumul de primes pour prestations irrégulières a fait l'objet de contestations.

Il faut savoir qu'avant l'accord du non-marchand, ce personnel bénéficiait déjà de conditions de rémunération avantageuses par rapport à l'ensemble du secteur. Pour essayer de trouver des solutions acceptables pour tous les travailleurs, des membres du conseil d'administration ont rencontré la délégation syndicale de l'ASBL et les permanents syndicaux ce matin. Un accord a été dégagé. Il devra être avalisé par l'ensemble du conseil d'administration, qui se réunira lundi prochain. Cet accord porte sur les arriérés de 2001 et 2002, sur la mise en place d'un système progressif qui appliquera l'accord du non-marchand en garantissant les droits individuels acquis et sur une compensation pour quatre membres du personnel qui étaient pénalisés par le calcul, vu les avantages dont ils bénéficient pour les prestations de nuit.

Je pense donc que le mouvement de grève prendra fin et que la situation redeviendra normale.

Je voudrais aussi rassurer Mme Braeckman et M. Riguelle en ce qui concerne le futur de l'institution. Les arrêtés d'application de l'ordonnance-cadre ont été rédigés en concertation avec l'ensemble du secteur, dont l'ASBL Ariane. Le personnel n'a donc aucune crainte à avoir quant à la survie du centre; celui-ci conservera sa spécificité.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. PAUL GALAND A MM. JOS CHABERT ET DIDIER GOSUIN, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, CONCERNANT « LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE POUR LE PERSONNEL DES MRS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALANDAAN DE HEREN JOS CHABERT EN DIDIER GOSUIN, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, BETREFFENDE « DE INENTING TEGEN DE GRIEP VAN HET PERSONEEL VAN DE RVT'S »

Mme la Présidente. — M. Paul Galand a la parole pour poser sa question.

M. Paul Galand. — Madame la Présidente, un article paru récemment dans la presse a attiré notre attention sur le fait que, d'après une équipe de virologues de la KUL qui avaient fait une étude sur le sujet, la couverture vaccinale était insuffisante dans les

maisons de repos, aussi bien pour les personnes hébergées que pour le personnel. Les risques de contamination mutuelle sont donc réels. L'étude révélait aussi certaines choses inquiétantes; par exemple, le personnel malade est parfois maintenu au travail.

Chaque hiver, des personnes décèdent de complications de la grippe, particulièrement parmi les groupes à risques, c'est-à-dire les gens de plus de 60 ans et ceux qui souffrent de pathologies diminuant leurs défenses naturelles. Je voudrais donc savoir quelles mesures le Collège a prises pour essayer d'améliorer cette situation dans les maisons de repos et de soins en Région bruxelloise.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Madame la Présidente, Chers Collègues, le problème soulevé par M. Galand est double. Je vais d'abord le traiter au niveau des personnes hébergées. Depuis quelques années, des campagnes de vaccination pour personnes âgées sont organisées au niveau national. On peut incontestablement considérer que c'est une réussite. Le problème est qu'un certain nombre de personnes qui résident dans les homes doivent être conseillées car elles ne sont pas nécessairement à même de capter l'information ni de faire une démarche volontaire; elles n'en ont peut-être plus la capacité intellectuelle. Il appartient évidemment aux responsables des homes de procéder à la vaccination des personnes hébergées, d'autant que cette campagne est largement répercutée et qu'elle est prise en compte par l'INAMI. La vaccination contre la grippe n'est pas obligatoire, à la différence du vaccin « polioomyélite ».

Votre autre question relative au personnel relève du Comité supérieur d'hygiène, lequel a établi des recommandations en la matière pour inciter le personnel de ces établissements à se faire vacciner, précisément parce qu'il est en contact avec des populations à risques.

En ce qui concerne les compétences, comme vous le savez, les communautés ont conclu, le 20 mars, un protocole d'accord de base sur les vaccinations; il a été publié le 13 mai. Il indique très clairement qu'en ce qui concerne la couverture maximale liée aux recommandations du Comité supérieur d'hygiène, la Communauté française et la Communauté flamande ont la charge de la sensibilisation et de l'information, l'une à travers les centres locaux de promotion de la santé et l'autre à travers le logo.

Je sais par ailleurs qu'au niveau fédéral, des dispositions légales sont en préparation dans le cadre de la réglementation de l'Emploi et du Travail pour écarter les membres du personnel atteints de certaines maladies contagieuses, comme cela a été fait pour les puéricultrices. J'encourage évidemment cette disposition, puisqu'elle a été prise de manière similaire au niveau des crèches, mais dans un autre sens, c'est-à-dire pour éviter le contact des puéricultrices ou mamans enceintes avec des enfants malades, et les risques que vous pouvez imaginer. Lorsque cette disposition sera prise, les gestionnaires auront intérêt à faire vacciner leur personnel pour éviter qu'il soit écarté pendant une durée plus ou moins longue, avec l'impact que cela peut avoir sur la gestion du personnel et en termes de coûts. Ce sera donc un incitant pour les employeurs à entrer dans les mécanismes voulus par le Comité supérieur d'hygiène, divulgués et sensibilisés par les deux communautés.

Je précise encore que ce n'est pas la CCC en tant que telle qui peut intervenir. Un protocole d'accord a été conclu. Il revient aux Communautés française et flamande chargées de répercuter les recommandations du Comité supérieur d'hygiène, de faire le nécessaire. Je pense qu'elles le font, mais sans doute insuffisamment.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Paul Galand pour une réplique.

M. Paul Galand. — Madame la Présidente, si je pose la question au sein de cette Assemblée, c'est parce que, pour les institutions bicommunautaires, le Collège réuni a également, à mon sens, une compétence d'information et de suivi. Il doit en tout cas veiller à ce que, dans les institutions à statut bicommunautaire, les recommandations du Comité supérieur d'hygiène soient appliquées le mieux possible.

Avant de vous interroger, je me suis évidemment adressé au ministre de la Santé de la Communauté française. Il y a une nouvelle encourageante, vous l'avez dit : les campagnes fédérales portent leurs fruits. Nous sommes bien d'accord sur ce point, la Belgique n'a pas de honte à avoir à ce sujet. La progression de la sensibilisation est permanente, et je puis même dire qu'elle est plus rapide du côté francophone quoi qu'on dise trop souvent que les francophones de ce pays sont négligents en matière de santé. A terme, cette sensibilisation réussie dégagera des économies du côté de l'INAMI, puisque les malades seront moins nombreux. Cette émulation entre les communautés est une bonne chose, et elle devrait nuancer les critiques abusives qui nous viennent parfois d'un seul côté.

Cela dit, je pense qu'au niveau bicommunautaire, par rapport à vos compétences en matière de maisons de repos, un œil vigilant est nécessaire, de la part du Collège. Je souhaite que, du côté du tableau bord de la santé rédigé par l'Observatoire de la Santé, l'ensemble des décideurs politiques, gouvernement et Parlement, soient régulièrement tenus au courant de l'évolution de la situation.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Madame la Présidente, je n'interviendrai évidemment pas dans les décisions prises en ce qui concerne l'organisation. Je fais confiance aux deux communautés pour l'information. J'insiste en tout cas, et je relaie le niveau fédéral, pour que la disposition soit prise, car elle aura un impact direct sur l'organisation du travail et conscientisera — plus que par un feuillet ou tout autre moyen d'information — les employeurs et gestionnaires des maisons de repos, qui voudront éviter que leur personnel soit écarté de leur mission.

Mme la Présidente. — Nous interrompons ici nos travaux pour reprendre l'ordre du jour du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad te hervatten.

— *La séance plénière est suspendue à 15 heures.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 15 uur.

— *Elle est reprise à 18 heures.*

Ze is om 18 uur hervat.

Mme la Présidente. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

PROPOSITION DE RESOLUTION

Prise en considération

VOORSTEL VAN RESOLUTIE

Inoverwegingneming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de Mme Françoise Bertieaux, MM. Joël Riguelle, Paul Galand, Michel Mook, Mme Brigitte Grouwels et M. Serge de Patoul relative à l'accueil des enfants et à la présence de parents lors de l'hospitalisation pédiatrique (n° B-113/1 – 2002/2003).

La proposition est renvoyée à la commission de la Santé. (*Assentiment.*)

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie van Mevr. Françoise Bertieaux, de heren Joël Riguelle, Paul Galand, Michel Mook, Mevr. Brigitte Grouwels en de heer Serge de Patoul betreffende de opvang van de kinderen en de aanwezigheid van hun ouders bij opname in de kinderafdeling van een ziekenhuis (nr. B-113/1 – 2002/2003).

Geen bezwaar ?

Het voorstel is naar de commissie voor de Gezondheid verzonden. (*Instemming.*)

La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 02.*

De plenaire vergadering wordt om 18.02 uur gesloten.